

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 16 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 janvier, les membres du Conseil municipal de la Commune de CHARMES SUR L'HERBASSE, se sont réunis à 20 heures à la salle du conseil sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 10 janvier conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Stéphanie NOUGUIER, Christophe CHOTAN, Claude VIENNOT, Jean-François JAFFUEL, Marie-Hélène CROZAT, Aurélie CHANAS, Jessica GIRAUD, Pascale DESSUS, Elodie MICHALET,

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Pascal MATHIEU (procuration à C. VIENNOT), Sylvère FAURE, Clément GIRAUD, Christine TICHIOUD-BEDDAR (procuration à S. NOUGUIER)

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Frédéric GUTEKUNST, Romain FOULHOUX

PARTICIPAIT À LA RÉUNION

Chantal POLLIEN, secrétaire administrative

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Marie-Hélène CROZAT est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

1 - Approbation du compte rendu du 19 DECEMBRE 2023

Le compte rendu du 19 DECEMBRE 2023 est approuvé à l'unanimité.

2 – URBANISME

- a) Madame le Maire informe le conseil que la modification du plan local d'urbanisme est arrêtée. Les modifications tiennent compte :
- De l'adaptation des zones AUa1, AUa2, AUa3 des orientations d'aménagement et de programmation, des servitudes de logements et le règlement,
 - le mise à jour des emplacements réservés : retirer les ER réalisés, ajouter des ER pour favoriser le bon fonctionnement de l'Herbasse et de la Limone
 - ajuster le règlement (UA7, UA11, AUa10, hauteur mur clôture
 - fermer la zone AUai de cabaret neuf
 - ajouter 3 bâtiments pouvant changer de destination

3- ENQUETE PUBLIQUE SUR PEYRINS

La commune étant située dans le périmètre de l'affichage de l'enquête publique relative à la construction d'un élevage de volailles de chair sur la commune de peyrins, L'enquête a lieu du 14 février au 16 mars 2024 inclus.

Madame le Maire informe le conseil qu'après avoir étudié le dossier, elle n'a pas de remarques particulières à formuler sur ce dossier concernant des éventuelles nuisances qui viendrait impacter le territoire communal.

Par 11 voix POUR, le conseil ne s'oppose pas à ce projet.

4 – FINANCES

Accord du conseil municipal par 11 voix POUR, pour la mise en place du règlement des titres de recettes par le système de paiement PAYFIP fourni gratuitement par la DGFIP afin de faciliter le recouvrement des titres.

5 – COMPTE RENDU DE COMMISSIONS

Urbanisme : une rencontre avec le directeur des ABF a eu lieu en mairie au sujet de travaux aux abords du château. Madame le Maire rappelle que les règles d'urbanisme sont applicables à tous et que les propriétaires sont tenus de déposer un permis d'aménager accompagné d'une étude de sols, les terrains concernés étant situés en zone à mouvement de terrain.

Bâtiment : rencontre avec le cabinet COSTE sur le projet de chaufferie bois.

L'appel d'offres a été lancé le 18 janvier. La date de remise de candidatures est fixée au 16 février à 12h.

Les travaux démarreront du 15 avril au 31 août 2023. Durant cette période, la salle des fêtes ne pourra être réservée.

Environnement : la commune a lancé un appel à projet pour la recherche de référents pour un site de compostage communal. Délai de réception des candidatures au 29 janvier 2024.

QUESTIONS DIVERSES :

Rencontre avec les organisateurs de champs festilac team. La manifestation est prévue les 8 et 9 juin. Les routes et chemins communaux de la commune seront empruntés par les participants.

Manifestatons :

Un appel au service national universel sera fait pour l'aide de bénévoles sur la journée de nettoyage de printemps et le marché de printemps le 9 juin prochain.

SEANCE LEVEE A 23 H

Prochain conseil le jeudi 15 février à 20 h.



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Mauguier', written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE CHARLES-SUR-HERVE' around the perimeter and a central emblem featuring a coat of arms with a crown and other heraldic symbols.